

## Ville d'Ecublens : carte de visite et charte climatique

### Sommaire et objectifs climatiques

#### Objectif climatique général

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'Ecublens de 35% d'ici 2030, par rapport à 2020.
- ~~Atteindre~~ Contribuer à la neutralité carbone globale d'ici 2050.

#### Objectifs climatiques par périmètre/scope

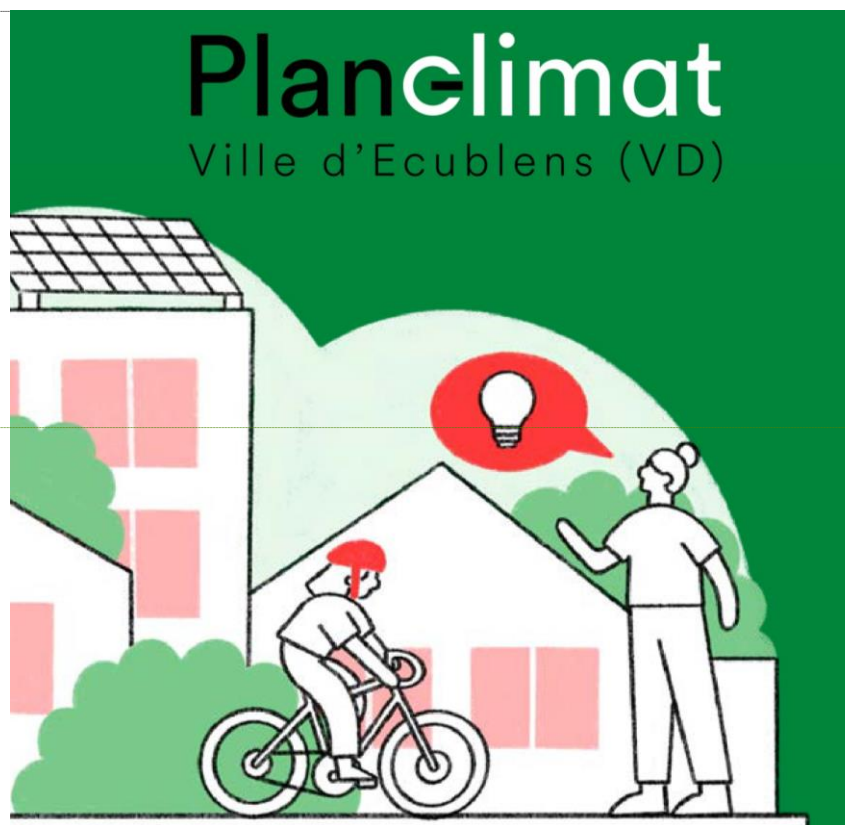
- Objectifs de réduction des émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 et 3) de l'administration communale et du territoire de la Ville d'Ecublens.

#### Documents fondateurs

- [Plan climat de la Ville d'Ecublens \(VD\)](#)

#### Mise en œuvre et monitoring

- Le Plan climat se décline en une centaine d'actions qui se structurent au travers de 6 orientations : savoir et agir ensemble, préparer le territoire au climat de demain, développer un système de mobilité durable et attractif, planifier et aménager un territoire sobre en carbone, mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie, être un territoire en lien avec ses ressources.
- Le suivi du Plan climat sera assuré par un groupe de travail interservices, un observatoire citoyen ainsi que par le délégué au plan climat et à la durabilité.



Feldfunktion geändert

Rédaction: 13 septembre 2023    Mise à jour: -    Contact: stanislas.gouhier@ecublens.ch    <https://www.ecublens.ch/cadre-de-vie/durabilite/plan-climat>

## Charte climatique de la Ville d'Ecublens

Dans sa lutte pour la protection du climat et contre ses effets, la Ville d'Ecublens prend des engagements forts en matière de mitigation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Elle reconnaît l'urgence climatique et vise à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, en vue d'atteindre la neutralité carbone [globale](#) au plus tard en 2050. La trajectoire de réduction des émissions pour le territoire d'Ecublens est ambitieuse : une réduction de 21% d'ici 2026, 35% d'ici 2030, et 88% d'ici 2050. Pour l'administration d'Ecublens, les objectifs sont encore plus élevés avec une réduction de 32% d'ici 2026, 53% d'ici 2030, et 88% d'ici 2050. Enfin, la Ville d'Ecublens participera, aux niveaux cantonal, national et mondial, à l'absorption du solde incompressible de ses émissions directes et indirectes.

La Ville d'Ecublens met l'accent sur la participation citoyenne pour réaliser cette transition écologique. Elle mise sur des actions concrètes pour réduire les émissions, notamment dans les domaines du transport routier ou de l'énergie stationnaire des bâtiments. La Ville envisage également de prendre des mesures pour gérer les émissions indirectes, en particulier celles liées à la consommation, [et ce sans procéder à de la compensation via des crédits carbone](#).

En matière d'adaptation, la Ville d'Ecublens se prépare à faire face aux défis posés par les changements climatiques, tels que l'augmentation de la température moyenne, la montée du niveau des mers, et le renforcement des événements extrêmes. Elle vise à créer une ville sobre, prospère, solidaire et agréable à vivre, tout en protégeant la santé de la population et la qualité de l'environnement.

La Ville d'Ecublens s'engage également à garantir que la transformation de la ville profite à toutes ses habitantes et habitants, y compris les plus vulnérables. Elle reconnaît l'importance de la justice climatique et s'efforce de garantir que les mesures prises bénéficient à l'ensemble de [ses résidents](#) la population. La participation active des [citoyennes et](#) citoyens est encouragée pour assurer le succès de cette transition vers un avenir plus durable.

La mise en œuvre du Plan climat d'Ecublens est envisagée avec la volonté d'accroître le bien-vivre ensemble et la qualité de vie, tout en veillant à une transformation solidaire. La Ville s'engage à suivre de près les progrès réalisés et à ajuster ses actions en conséquence pour garantir l'atteinte des objectifs fixés.

## Stratégies, activités et positionnement

Documentation cadrant les stratégies et les activités	Scope	Classement et engagement			
Plan climat de la Ville d'Ecublens : ville et campagne ensemble pour le climat ( <a href="#">Link</a> ).	1, 2 et 3	Définition du zéro net	Émissions résiduelles entièrement compensées par des techniques d'émission négative (NET).		
Stratégie du Conseil d'Etat vaudois pour la protection du climat ( <a href="#">Link</a> ).	1, 2 et 3	Périmètre choisi	Scope 1, 2 et 3.		
Planification énergétique territoriale du PALM ( <a href="#">Link</a> ).	1 et 2	Bilan climatique et énergétique	Bilan carbone dans le cadre du Plan climat de la Ville d'Ecublens ( <a href="#">Link</a> ).		
Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois ( <a href="#">Link</a> ).	-	Cité de l'énergie	Pourcentage: 65,9%	Etat d'urgence climatique	Oui

Feldfunktion geändert

Feldfunktion geändert

Feldfunktion geändert

Feldfunktion geändert

Feldfunktion geändert








Feldfunktion geändert

Feldfunktion geändert


Feldfunktion geändert

Feldfunktion geändert

## Secteurs

Secteur	Objectifs et mesures dans le périmètre de l'administration municipale	Objectifs et mesures dans le périmètre du territoire municipal
 Chaleur	<p><b>Assainir l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville d'Ecublens à l'horizon 2030.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer une planification précisant comment les bâtiments publics — écoles, admin., etc. — devront être assainis au niveau énergétique et exclusivement approvisionnés en chaleur et en froid avec de l'énergie renouvelable.</li> </ul>	<p><b>Accroître la part de consommation en énergie primaire renouvelable : 43% (2026), 57% (2030), 100% (2050).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prescriptions communales pour tendre vers un approvisionnement énergétique — chaleur, froid, électricité — 100% renouvelable pour les nouvelles constructions.</li> <li>- Programme d'accompagnement des propriétaires privés pour l'assainissement des bâtiments (Ouest lausannois RénoVe).</li> </ul>
 Electricité	<p><b>Assurer un approvisionnement électrique 100% renouvelable d'ici 2030.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer une planification de la couverture de tous les toits et de toutes les façades adéquates des bâtiments appartenant aux pouvoirs publics — par exemple des écoles — de panneaux photovoltaïques.</li> <li>- Finaliser le remplacement de l'ensemble des sources lumineuses du parc d'éclairage public par des LED.</li> </ul>	<p><b>Accroître le taux d'exploitation du potentiel photovoltaïque : 26% (2026), 37% (2030), 100% (2050).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer une offensive solaire sur le territoire communal par le biais d'un appel d'offre groupé visant à accompagner les propriétaires privés dans leur démarche pour l'installation de panneaux photovoltaïques.</li> </ul>
 Mobilité	<p><b>Assurer un approvisionnement énergétique 100% renouvelable pour la mobilité d'ici 2030.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réévaluer les besoins et, lorsque c'est nécessaire, remplacer les véhicules communaux par l'alternative présentant les plus faibles émissions carbonees sur l'ensemble du cycle de vie — véhicules électriques, vélo-cargos, etc.</li> </ul>	<p><b>Augmenter la part modale mobilité douce : 10% (2026), 15% (2030), 25% (2050).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalifier les axes routiers en espaces publics tous modes, apaisés, sécurisés et à échelle humaine.</li> <li>- Encourager la pratique du vélo sur le territoire communal par la mise sur pied de bourses aux vélos, ateliers de réparation, soutien à l'achat, possibilités de stationnement sécurisé, etc.</li> </ul>
 Compensation des émissions négatives	<p><u><a href="#">Participer aux niveaux cantonal, national et mondial à l'absorption du solde incompressible des émissions directes et indirectes de l'administration d'ici 2050. Pas d'objectif.</a></u></p>	<p><b>Participer aux niveaux cantonal, national et mondial à l'absorption du solde incompressible des émissions directes et indirectes sur le territoire d'Ecublens d'ici 2050.</b></p>
 Agriculture	<p><b>Promouvoir l'agriculture urbaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensifier la culture de légumes ou petits fruits et l'exploitation de vergers sur les plates-bandes et parcelles communales.</li> </ul>	<p><b>Promouvoir l'agriculture urbaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les permis de végétaliser sur le territoire communal.</li> </ul>
 Consommation	<p><b>Augmenter la part des produits labélisés ou seconde main dans les achats de la Ville.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la politique d'achats responsables pour les achats de biens et services de l'administration communale.</li> </ul>	<p><b>Soutenir les circuits courts et l'économie circulaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser de façon régulière des ateliers de réparation d'objets repair-café grâce à l'aide de spécialistes de la réparation.</li> <li>- Favoriser l'implantation de magasins proposant des produits en circuits courts et sans suremballage sur le territoire communal et inciter la grande distribution à développer la vente en vrac.</li> </ul>
 Industrie	<p><b>Pas d'objectif.</b></p>	<p><b>Accompagner les actrices et les acteurs économiques et associatifs dans la transition</b></p>

## Charte municipale pour le climat et l'énergie

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Développer un réseau d'entreprises désirant s'engager dans une démarche de durabilité.</a></li> <li>- Soutenir les entreprises désirant optimiser leur consommation énergétique par le biais du programme PEIK.</li> </ul>
	Aérien/fluvial	<b>Pas d'objectif.</b>	<b>Pas d'objectif.</b>
	Autres	<b>Ancrer l'administration dans l'éco-responsabilité et l'exemplarité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une gouvernance transversale pour le suivi de la mise en œuvre du Plan climat — groupe de travail interservice.</li> <li>- Élaborer une directive municipale pour des manifestations durables — enjeux climatiques.</li> </ul>	<b>Informier, sensibiliser et accompagner les changements de comportements.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser régulièrement des événements faisant appel à différents modes d'expression et de communication autour des questions climatiques et de durabilité au sens large.</li> <li>- Créer une maison de la durabilité, tiers-lieu favorisant les rencontres, la coopération et la solidarité entre l'administration et les actrices et acteurs du territoire.</li> </ul>

## Marche à suivre pour remplir la carte de visite et la charte climatique de la municipalité

### Généralités

- La rubrique 1 «Sommaire et objectif» sert d'accès rapide à la charte de la municipalité, à ses objectifs et à son programme d'activités.
- La rubrique 2 «Charte» est un espace rédactionnel relativement libre: il s'agit pour la municipalité de résumer ici les objectifs de sa Charte climatique et les activités concrétisant les objectifs climatiques généraux ou spécifiques.
- La rubrique 3 répertorie les liens vers les pages web présentant les activités de la municipalité ainsi que vers les pages web présentant ses positions sur les volets essentiels de la protection du climat.
- La rubrique 4 «Secteurs» est un tableau à remplir en suivant la structure indiquée, de manière à ce qu'il soit relativement facile de constater dans quel secteur la municipalité s'engage en priorité.

Il s'agit pour la municipalité de documenter ici ses principaux objectifs ou activités et d'indiquer, si possible, une à deux mesures essentielles pour chaque secteur.

Il est aussi utile d'indiquer l'échelle des priorités, par exemple en signalant les secteurs dans lesquels la municipalité n'a fixé aucun objectif et n'envisage pas d'activité. Ce tableau vise simplement à illustrer à quoi en sont les municipalités, sans donner de note, ni bonne, ni mauvaise (ce n'est pas un concours ni une analyse concurrentielle).

### Émissions directes vs. indirectes: un scope, c'est quoi ?

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre se mesure en fonction de différents «scopes», soit le périmètre des différentes typologies d'émissions:

#### Scope 1

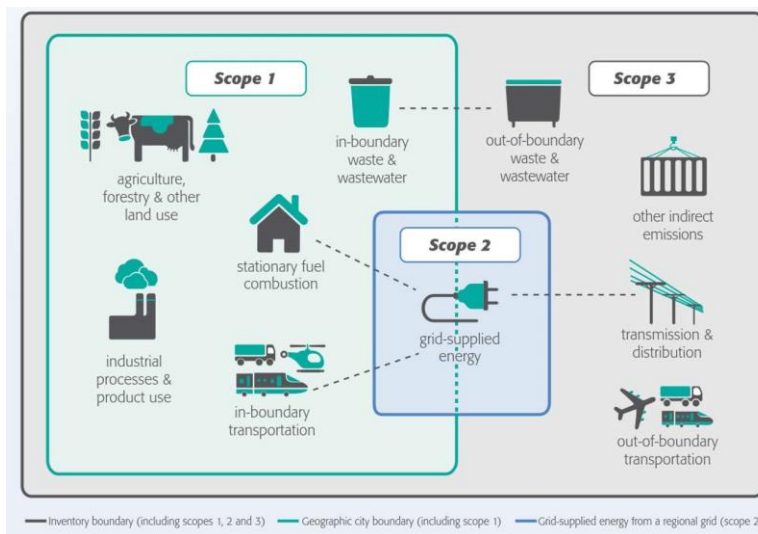
Émissions territoriales directes générées sur le site de production à l'intérieur du périmètre de bilan (campagne, ville, site)

#### Scope 2

Émissions indirectes liées à la production de l'énergie distribuée par réseau sur le site de consommation (p. ex. courant charbonnier importé ou fourni sur site; chaleur urbaine, etc.)

#### Scope 3

Autres émissions **indirectes** (activités amont ou aval, p. ex. émissions liées à la fabrication et à l'élimination des biens de consommation utilisés, matériaux et systèmes énergétiques)



Source: Secrétariat de la Société à 2000 watts: Villes climatiquement neutres, comparatif des objectifs zéro net, version 1.0, 12.08.2020